

NOM.....Prénom.....  
classe ..... groupe .....

## Document 1

Article 7.- Circulation des piétons – Accès aux quais et salles d'attente

Les piétons sont tenus de circuler sur les trottoirs et passages piétons marqués au sol à la peinture blanche. L'accès aux quais et aux salles d'attente se fait par les passages prévus à cet effet.

*ARRETE PREFECTORAL du 10 mai 2001 sur la circulation, l'arrêt ou le stationnement des véhicules et des piétons dans les cours de la gare de THIONVILLE*

## Document 2

A la suite d'une formation dispensée par le Maréchal des Logis Chef SASSELA et le gendarme RICHARD de la gendarmerie d'Ars-sur-Moselle, les élèves de la classe du CE2 de Madame PERRACHE ont passé avec succès leur permis piéton.

Le but était d'inculquer aux élèves les consignes de sécurité indispensables pour tout piéton (comportement à suivre sur les trottoirs, dangers à éviter, descente des véhicules pour aller à l'école, etc...).

Une remise officielle de leur permis s'est déroulée ce 13 mars dans la salle d'honneur de la Mairie en compagnie de l'Adjudant chef HENRY et de Monsieur le Maire. Un goûter leur a été servi à l'issue.

*Site internet de la Mairie de Novéant, 2008*

## Document 3

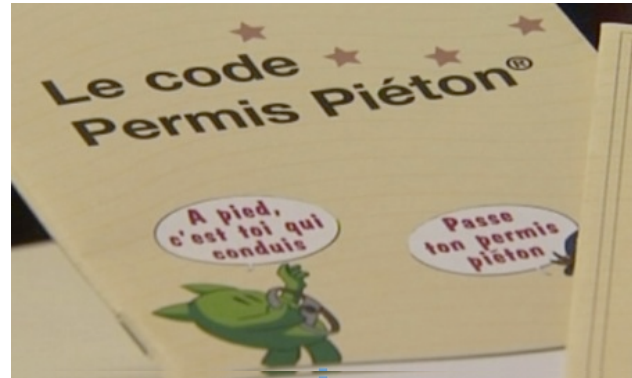
Débat « Les droits du piéton »

L'association de Meurthe-et-Moselle « les droits du piéton » organise le samedi 18 octobre, à 14 h 30 à la MJC Saint-Epvre-Lillebonne, 14, rue du Cheval Blanc à Nancy, (grande salle du 1er étage), un débat public sur le thème « le piéton dans l'agglomération nancéienne ». Les difficultés sur les trottoirs, les attentes aux feux rouges, mais aussi le devoir de prudence, seront évoqués.

Le débat aura lieu avec la participation demandée d'un responsable national de l'association et sera suivi de l'assemblée générale annuelle de l'association départementale.

*L'Est Républicain 14/10/08*

## Document 4



## Document 5



## Document 6



# EVALUATION N° 1 IDD

## Questions

- 1 • Précise la nature (le type) de chaque document [3 points].
  - 2 • Surligne ce qui indique l'origine des textes. [1 point]
  - 3 • (doc. 1) Qui peut décider d'un arrêté préfectoral? Dans quel but? [1 point]
  - 4 • (doc.2 et 4) A quel document fait penser le permis piéton? Cite un examen de sécurité routière que l'on passe au collège. Comment appelle-t-on le document qui permet de conduire un cyclomoteur? [3 points]
  - 5 • (doc.2) Donne deux exemples précis de consignes de sécurité qui s'appliquent aux piétons. [ 2 Points]
  - 6 • (doc.1 et 5) Donne deux exemples précis de signalisations qui concernent les piétons. [ 2 Points]
  - 7 • (doc.3) Quelle association défend les piétons à Nancy? Quels problèmes les piétons peuvent-ils rencontrer en ville? [ 3 Points]
  - 8 • (doc.6) Donne un exemple de lieu où les piétons sont prioritaires sur les voitures. [ 1 Point]
  - 9 • (doc. 1, 2, 3, 5 et 6) Trace deux colonnes : la première pour les devoirs des piétons et la seconde pour leurs droits et complète le tableau à partir des documents. [4 points]
- Répondre par des phrases, un manque de soin (présentation, orthographe) fait perdre des points.